

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 7

Artikel: A vos souhaits !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ON BAPTISE

Car un baptême,
Est une fête, etc.

Nous trouvons dans un fascicule de la *Revue de l'histoire des religions* (Annales du Musée Guimet) de très curieux détails, sur certaines coutumes, sur quelques « rites de passage », en Savoie. La plupart de ces coutumes sont actuellement tombées en désuétude. On ne les rencontre plus guère que dans les régions les plus reculées, où elles se sont réfugiées, traquées par l'esprit moderne qui les en aura bientôt chassées.

Voici, par exemple, quelques vieux usages concernant le baptême. Ils ont été recueillis par M. A. van Germet.

Anciennement, dans plusieurs communes, on portait l'enfant à l'église couché dans son berceau; les porteurs plaçaient le berceau sur l'épaule droite si c'était un garçon, et sur l'épaule gauche si c'était une fille. Ailleurs on indiquait le sexe de l'enfant par une cocarde ou un nœud de ruban; la cloche n'était sonnée que pour les enfants mâles; les jeunes enfants du village accompagnaient quelquefois le nouveau-né au baptême; au retour on faisait plus ou moins le petit cortège, selon l'aisance de la famille; le parrain faisait un cadeau à l'accouchée et se chargeait des étrennes d'usage, c'est-à-dire sans doute des dragées, qui sont encore en usage partout, et d'autres cadeaux comme ceux qui sont spécifiés pour Chamonix. Les parrains et marraines des premier-nés y sont toujours les grands-pères et grand-mères, ou à défaut les oncles et tantes, et ensuite les parents plus éloignés. Il est d'usage que le parrain ou la marraine se proposent d'eux-mêmes, ou choisissent leur commerce ou compère; le parrain offre un bonnet ou un mouchoir à la marraine; celle-ci lui donne un bouquet, qu'elle place elle-même à sa boutonnière; la mère reçoit un bonnet et une partie de la layette, du pain, du vin, de la viande, de sucre; le baptême a lieu le lendemain de la naissance; l'enfant est porté à l'église dans son berceau, sur un coussin enrubanné; si c'est un garçon, il porte un nœud de rubans placé sur le côté; si c'est une fille, une couronne sur la tête. De joyeux carillons annoncent la fin de la cérémonie; ils n'ont pas lieu si le mariage des parents ne remonte pas à sept mois.

Le jour du baptême, il n'y a guère que le parrain, la marraine et la sage-femme qui accompagnent l'enfant à l'église; toute réjouissance est bannie ce jour-là de la maison de l'accouchée.

Dans les Bauges, l'enfant était porté à l'église dans un berceau orné de rubans; le parrain et la marraine faisaient un cadeau à l'accouchée. Dans la vallée de Thônes, on ne sonnait anciennement les cloches que pour le premier-né mâle. A Brison, le jour du baptême tous les parents et amis de l'accouchée se réunissent dans sa maison; on met l'enfant dans son berceau et on orne celui-ci de rubans de couleurs vives; à la tête du berceau on fixe une petite couronne de fleurs artificielles blanches identiques à celles

qu'on emploie dans la région pour les bouquets et les couronnes funéraires; si l'enfant est une fille, la couronne est toute blanche; si c'est un garçon, on y dissème deux ou trois fleurettes roses; dans le premier cas, en outre, la couronne est fixée droite au berceau, et dans le second, elle est un peu inclinée, « parce que, m'a-t-on dit, les garçons portent toujours leur bonnet de côté ». C'est la sage-femme qui se charge du berceau et qui le porte à l'église, parfois très distante.

A Bonneville aussi, c'est la sage-femme — et non comme l'exigerait le rituel normal, la marraine — qui présente le nouveau-né au curé; mais elle l'y porte enveloppé d'un voile ou en tout cas bien emmitouflé. La petite couronne se conserve, à Brison, dans la maison avec grand soin, et parfois sous verre, comme on fait ailleurs des couronnes de mariée.

A Tignes et à Val d'Isère, régions les plus élevées de la Haute-Tarantaise, le cortège est composé du parrain, de la marraine et de l'accoucheuse; c'est le parrain qui porte l'enfant. Dès que le cortège est entré dans l'église, quatre jeunes gens se présentent au curé qui leur remet un flambeau qu'ils devront rendre ensuite en payant une faible rémunération pour la location. La cérémonie achevée, tout le monde se rend au maître-autel; là, le parrain et la marraine offrent au curé une certaine somme, et l'on croyait autrefois que plus on donnait, plus l'enfant serait riche dans l'avenir. Puis on sortait de l'église, les quatre porte-flambeaux accompagnant l'enfant jusqu'à sa demeure. Le même jour, le parrain et la marraine donnent à la mère une petite somme *pour se soigner*. Si l'enfant est un garçon (cette coutume était générale en Savoie), on faisait suivre le carillon d'une sonnerie à toute volée. Le soir, le parrain offre un dîner aux quatre porte-flambeaux et dans le courant de l'année, la marraine « habille le bébé des pieds à la tête ». Autrefois à Val d'Isère, en arrivant à la porte de l'église, la marraine devait enlever prestement le chapeau du parrain, car si une autre femme, venue pour assister au baptême le faisait avant elle, la marraine devait payer tous les frais de la cérémonie; au dîner offert par le parrain aux quatre porte-flambeaux assistaient, en outre, la marraine, l'accoucheuse et les carillonneurs.

P.-S. — Nous prions ceux de nos lecteurs et lectrices qui ont des notes ou des souvenirs sur certaines coutumes, observées jadis dans le canton pour les baptêmes, les fiançailles, les accoucheuses et les enterrements, de vouloir bien en informer M. Maxime Reymond, rédacteur romand des « Archives des Traditions populaires », avenue de Collonge, Lausanne, qui recueille toutes ces traditions. (Réd.)

Dialogue. — Devant la porte du Dr Orbité, médecin-oculiste.

— Médecin-oculiste. Ça doit être un bon métier ?

— Pas tant, il faut souvent travailler à l'œil.

A vos souhaits ! — Un brave curé de campagne se plaignait à un de ses paroissiens d'être, durant tout l'hiver, enrhumé « du cerveau ».

— Ah ! mon cher, disait-il, c'est... a... a... tch... une vraie... a... a... tch... calamité... a... a... tchi... !

— A vos bons souhaits, monsieur le Curé !

— Mer... a... a... tch... Merci... a... a... tchi... !

— Voyez-vous, monsieur le Curé, on est toujours atteint à son point faible.

La petite bonne. — Comment, vous goûtez la sauce avec votre doigt ?

— Y a pas de danger, madame, elle n'est pas bien chaude.

CI BOUGRO DÈ BOCAN !

(Patois du district de Grandson.)

La caquè zan-nâye, lè bouebo à yon dè Vaugondry saillèssant lo fèmi d'lètràblyo, et commin gardàvont on bocan — 'na balla bitè qu'avai étà primàye plusieurs yàdzo, qu'avai 'na balla barbitchè brenacha, dai grantè coïrnè; qu'étai flyatyeuza commin 'na tsatta; què corressai aprè lè dzin po avai à lètsi, à bin on bocon dè pan, mais què chintai 'na mau dè dyàblyo — Adon, commin la poirta étai euverta, clyà pèchta dè bitè fote lo camp tot amont la routè contrè Vers-tsi-lo-Ray. Yon dai bouebo ut biò corrè aprè; nè put pas la racerotsi; lo bocan corressai adè ply lyin. On veyai bin vèni cauquon, qu'avai bouètà 'na granta soubize nairè, avoué on gros tsapi dè paillè. C'étai pardyeu lo mènichtrè sufragant. Yò vouailè lo bocan vers lu !

Lè zu mouà, cì pouro mènichtrè; et qu'on l'a, ma fai, bin ragretà, por cin què nè s'imposàvè à nyon; l'étai simplyo, et quand l'avai sègni auquì, mettai à mint adè : *pasteur sufragant* aprè son nom, commin dè justo et po nè pas fèrè 'n'intoissa à la ver'tà. Suffit què quand è ve clyà bitè, qu'impouèzènàvè, vèni contrè lu, è couèdo le revèr in èdzevat in fermo avoué sa canna. Mais, à vouai ! lo bocan, à lyu dè fotrè lo can, sè relètsivè in presint sè couàrnè. Yò, vouailè lo mènichtrè què sè revirè et se bouètè à corrè et lo bocan aprè lu, canquè vè la maison à tailyeu dè pieurra què sè trouvè à flyan d'la routè; sè pantè dè soubizè vòlāvon dècè, dèlè; mais lo bocan corressai assèbin tant què poyai; quan qu'à la fin, lo mènichtrè frin-nè amont lè z'ègrà d'la maison, et reclyoù la dèlèzè aprè lu ! Vo repondo què nè tsantàvè pas :

Que l'entreprise est belle,

commint lya sè lo chaumo. C'est pirè adon què lo bouèbo pu racerotsi son bocan et lo redurè à l'ètràblyo.

Ora, vo mè demandèrai porquet on gardè dissè dai tsancro dè bitè, què chinton mau et què sè bouètè canqu' aprè lo mènichtrè ? Vo rèpondri què s'on veut avai dai tchivèr, faut dai bocans; commint s'on veut avai dai pridzo, faut dai mènichtrè.

Oh, cì bougro dè bocan, tot parai ! S. G.